3.

# Organisation Compétitive GAF

p31 TABLEAUX SYNOPTIQUES
p33 COMPÉTITIONS INTERCLUBS
p35 FÉDÉRAL
p38 PERFORMANCE
p50 ÉLITE

# TABLEAU SYNOPTIQUE FÉMININ

## ÉQUIPE

| NIVEAU DE PRATIQUE | FILIÈRE | 7 ans 2020 | 8 ans 2019 | 9 ans 2018 | 10 ans 2017 | 11 ans 2016 | 12 ans 2015 | 13 ans 2014 | 14 ans 2013 | 15 ans 2012 | 16 ans 2011 | 17 ans 2010 | 18 ans et + 2009 et - | Format équipe | Programme | Étapes compétitives | Finalité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PERFORMANCE | TOP 12 | | | | | | TOP 12 | | | | | | | Se référer à la règlementation du Top 12 GAF | | | |
| | NATIONALE A | | | | | | 12 ans et + | | | | | | | 5/4/3 | Programme FIG aménagé | Inter-département Région | Championnat de France par équipes A |
| | NATIONALE B | | | | 10 ans et + | | | | | | | | | 5/4/3 | Programme Performance 1 | Département Inter-département Région | Championnat de France par équipes B |
| | | | | | 10-15 ans | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | 10-13 ans | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | 10-11 ans | | | | | | | | | | | | |
| | NATIONALE C | | | | 10 ans et + | | | | | | | | | | Programme Performance 2 | Département Inter-département Région | Championnat de France par équipes B |
| | | | | | 10-13 ans | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | 10-11 ans | | | | | | | | | | | | |
| | RÉGIONALE | | | | Catégories à l'initiative des régions | | | | | | | | | | Performance 2 ou Programme régional (inférieur au performance 2) | A l'initiative des régions | Championnat régional |
| | | 7-9 ans | | | | | | | | | | | | 5/5/3 | Programme Performance 7-9 ans | Département | Inter-département et/ou région |
| FÉDÉRAL | FÉDÉRAL A | | | | 10 ans et + | | | | | | | | | 5/4/3 | Programme Fédéral A | Département Inter-département Région | Trophée fédéral |
| | | | | | | | | | 14 ans et + | | | | | | | | |
| | | | | | | | 10-15 ans | | | | | | | | | | |
| | | | | | 10-13 ans | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | 10-11 ans | | | | | | | | | | | | |
| | FÉDÉRAL B | À l'initiative des régions | | | | | | | | | | | | | | | |

Dans la colonne "Format équipe", le chiffre de droite (souligné) indique le nombre de notes comptabilisées à chaque agrès pour calculer le total de l'équipe, mais aussi le nombre minimal de gymnastes composant l'équipe pour que celle-ci soit autorisée à concourir :

- Présentation d'une équipe avec un nombre insuffisant de gymnastes : l'équipe n'est pas autorisée à concourir,
- L'équipe se retrouve avec un nombre insuffisant de gymnastes en cours de compétition : elle est autorisée à terminer la compétition et est classée, mais elle ne peut pas prétendre à la qualification pour l'étape supérieure. Dans cette situation une note à 0,00 point est attribuée pour calculer le total de l'équipe en respectant le nombre de notes comptabilisées à chaque agrès.

Pour le niveau de pratique Fédéral et la filière Performance, possibilité d'aménagements à l'initiative des comités régionaux se référer aux pages 35 et 38.

# TABLEAU SYNOPTIQUE FÉMININ

## INDIVIDUEL

| NIVEAU DE PRATIQUE | FILIÈRE | 7 ans 2020 | 8 ans 2019 | 9 ans 2018 | 10 ans 2017 | 11 ans 2016 | 12 ans 2015 | 13 ans 2014 | 14 ans 2013 | 15 ans 2012 | 16 ans 2011 | 17 ans 2010 | 18-20 ans 2009 à 2007 | 21 ans et + 2006 et - | Programme | Étapes compétitives | Finalité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ÉLITE | ÉLITE | | | | | | | | | | Senior | | | | Code FIG | Tests de sélection | Championnat de France Élite |
| | | | | | | | | | Junior | | | | | | Code FIG junior | | |
| | | | | | | | Espoir | | | | | | | | Code FIG Junior + bonifications | | |
| | | | | | Avenir | | | | | | | | | | Performance 1 (voir lettre FFGym) | | |
| PERFORMANCE | NATIONALE | | | | | | | | | | | | | 21 ans et + | Programme FIG aménagé (avec finales par appareil au championnat de France à partir de 15 ans) | Département Inter-département Région | Championnat de France Individuel |
| | | | | | | | | | | | | | 18-20 ans | | | | |
| | | | | | | | | | | | | 17 ans | | | | | |
| | | | | | | | | | | | 16 ans | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | Optionnel 16 ans et plus | | | | | | |
| | | | | | | | | | | 15 ans | | | | | | | |
| | | | | | | | | | 14 ans | | | | | | | | |
| | | | | | | | | 13 ans | | | | | | | Programme Performance 1 | | |
| | | | | | | | 12 ans | | | | | | | | | | |
| | | | | | | 11 ans | | | | | | | | | | | |
| | | | | | 10 ans | | | | | | | | | | | | |
| | RÉGIONALE | | | | Catégories à l'initiative des régions | | | | | | | | | | 'Performance 2 ou Programme régional (inférieur au performance 2) | A l'initiative des régions | Championnat régional |
| | | | | 9 ans | | | | | | | | | | | Performance Régional 7-9 ans | Département Inter-département | |
| | | | 8 ans | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 7 ans | | | | | | | | | | | | | | | |
| FÉDÉRAL | FÉDÉRAL A | | | | À l'initiative des régions | | | | | | | | | | | | |

Pour le niveau de pratique Fédéral et la filière Performance, possibilité d'aménagements à l'initiative des comités régionaux se référer aux pages 35 et 38.

# COMPÉTITIONS INTERCLUBS

| Règlement technique | |
|---|---|
| **Gymnastes autorisées à participer** | Licenciées FFGym dans la discipline concernée |
| **Catégories d'âges** | 7-8-9 ans / 10-11 ans / 12 ans + |
| **Interdiction de participation** | Interdiction pour les gymnastes engagées en filière Performance et Fédérale |
| **Programme compétitif** | Fédéral B aménagé : sans option et sans exigences de groupe |
| **Matériel** | Cf. réglementation matérielle de la brochure des programmes de la saison en cours hormis pour le saut<br>Saut : trampo-tremp uniquement en position haute (3ème graduation) avec interdiction de modifier la hauteur<br>Course 10 m maximum et réception sur tapis de 20 cm, longueur 4 x 2 m |
| **Musique** | Sans musique |
| **Classement** | Individuel par catégories **ou** par années d'âges |
| **Tenue de compétition** | Justaucorps avec short **ou** legging autorisé |
| **Evaluateurs** | 12 ans minimum dans la saison compétitive<br>Pas de diplôme de juge requis<br>Fournis et formés par les clubs participants (document support: diaporama)<br>Attestation de formation par le club (document type FFGym)<br>Liste des évaluateurs "Compétition interclubs" diffusée par le comité départemental |
| **Jugement** | **Barres / Poutre / Sol :**<br>5 éléments = 2 points par élément<br>Évaluation :<br>- Très bien réalisé = 2 points<br>- Bien réalisé = 1,50 point<br>- Réalisé = 1,00 point<br>- Chute = 0,50 point<br><br>**Saut :**<br>Course d'élan 10 m maximum<br>2 sauts identiques ou différents le meilleur est pris en compte<br>Évaluations :<br>- Saut droit très bien réalisé = 9,00<br>- Saut droit bien réalisé = 8,00<br>- Saut droit réalisé = 7,00<br>- Saut droit avec chute = 6,00<br>- Saut groupé très bien réalisé = 10,00<br>- Saut groupé bien réalisé = 9,00<br>- Saut groupé réalisé = 8,00<br>- Saut groupé avec chute = 7,00 |

# COMPÉTITIONS INTERCLUBS *(Suite)*

| Modalités d'organisation des rencontres | | |
|---|---|---|
| Organisation | **Structure organisatrice** | 1 club FFGym |
| | **Structure ressource pour l'organisation** | Comité départemental :<br>- Ressource pour l'utilisation des outils informatiques (EngaGym, ScoreGym)<br>- Communique les informations relatives à l'évènement sur le site du CD<br>- Publication des résultats sur le site FFGym |
| | **Calendrier** | Au choix des clubs organisateurs, sur toute la durée de la saison |
| | **Engagements** | EngaGym / Individuels |
| | **Scoring** | ScoreGym (Utilisation simplifiée) |
| | **Résultats** | Publication obligatoire sur le site FFGym |
| | **Type de salle** | Gymnase d'entrainement **ou** gymnase polyvalent |
| | **Accueil de public** | Selon les possibilités de l'équipement d'accueil (ERP) |
| Déroulement | **Modalités de compétition** | Echauffement : 2 minutes par groupe de 5 gymnastes<br>Temps maximum autorisé à la poutre et au sol : 40 secondes<br>Rotation de 45 minutes pour 20 gymnastes, soit 1h15 par subdivision palmarès compris<br>Matinée : possibilité de 2 subdivisions (9h30-10h45 / 11h00-12h15)<br>Après-midi : possibilité de 3 subdivisions (14h00-15h15 / 15h30-16h45 / 17h00-18h15) |
| | **Palmarès** | Diffusion des résultats sur le lieu de compétition à la fin de chaque subdivision :<br>- Classement partiel ou final<br>- Affichage numérique ou papier<br>Résultats à publier sur site FFGym en fin de compétition |
| | **Animation de la compétition (Micro)** | Pédagogique pour le public : présentation du concept des compétitions interclubs, présentation du système de notation |

# FÉDÉRAL

GAF

Tableau de la filière fédérale organisée à l'initiative des territoires.

| Niveau de pratique | Fédérale B<br>- équipe / individuel | Fédérale A<br>- individuel |
|---|---|---|
| **Programme de référence FFGym** | Fédérale B | Fédérale A |
| **Organisation territoriale** | » Mettre en oeuvre le programme proposé par la FFGym<br>Et/ou<br>» Création/adaptation du programme de référence au niveau départemental et/ou régional,<br>ATTENTION : le niveau maximal de difficulté doit être, dans l'ensemble des composantes des mouvements, inférieur techniquement et en tous points au contenu des programmes de référence. | |
| **Règlementation du matériel** | Les exigences en termes de matériel gymnique et d'équipement sportif doivent permettre à la majorité des clubs d'un territoire d'accueillir les compétitions correspondantes à ces programmes, dans le respect des normes de matériel FIG, avec les adaptations matérielles nécessaires dans le respect de la réglementation fédérale | |
| **Responsabilité territoriale** | Les Comités départementaux et régionaux sont responsables des programmes qu'ils définissent | |
| **Validation des programmes** | Les Comités départementaux et régionaux sont responsables des programmes qu'ils définissent. Pour ce faire, ils doivent les faire valider par leur Comité Directeur avant mise en place sur leur territoire et les publier sur leur site internet (s'ils en détiennent un). Ces documents devront être envoyés à la FFGym par mail à programmeterritorial@ffgym.fr (ou par voie postale). | |
| **Catégories d'âges autorisées** | A partir de 7 ans<br>- choix des catégories à l'initiative des territoires | A partir de 10 ans<br>- choix des catégories à l'initiative des territoires |
| **Circuit compétitif** | Les étapes compétitives, à l'initiative de chaque territoire, doivent se situer dans son périmètre géographique. | |
| **Composition des équipes et catégories d'âges** | Choix des catégories à l'initiative des territoires | |
| **Jugement** | Tous les programmes constituant l'offre territoriale doivent pouvoir être jugés par les juges Niveau 1 diplômés par la FFGym selon les prérogatives en vigueur dans chaque discipline | |
| **Outils informatiques et publications des résultats** | » L'utilisation des outils informatiques fédéraux est obligatoire<br>» Publication des résultats sur le site FFGym est obligatoire pour toutes les compétitions. | |

Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAF et la brochure des programmes GAF de la saison en cours.

## CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE B (PROPOSITION)

Compétitions par équipes, avec un classement individuel possible lors de chaque compétition d'orientation et finale. Mise en place du classement individuel à l'initiative des comités régionaux et départementaux.

À l'initiative des comités régionaux et départementaux, possibilité de décliner différemment les catégories d'âge et d'organiser des finalités différentes afin de gérer les flux de compétitrices, tout en conservant les programmes compétitifs de la fédération.

## CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE A

**INDIVIDUEL (PROPOSITION)**

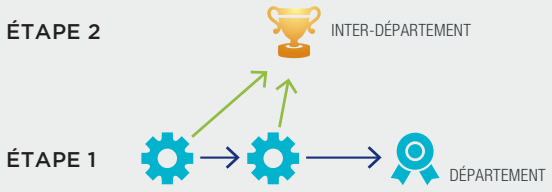


**ÉQUIPE**

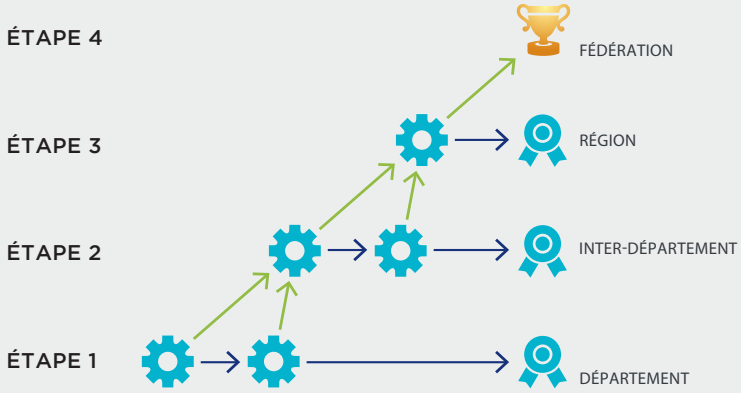


En individuel, le choix est laissé aux régions et aux départements de mettre en place le circuit compétitif ou de réaliser un classement individuel lors de chaque compétition d'orientation et finale du circuit compétitif des équipes. Pas de classement individuel lors du Trophée fédéral.

À l'initiative des comités régionaux et départementaux, possibilité d'organiser des finalités différentes afin de gérer les flux de compétitrices, tout en conservant les programmes compétitifs de la fédération. Et, pour les catégories à finalité autre que nationale, possibilité de décliner différemment les catégories d'âge, en équipe et en individuel.

Accession au niveau supérieur :

- Si la totalité des engagées en niveau n peut être accueillie sur l'échelon supérieur, la deuxième compétition d'orientation et la finale de chaque échelon ne sont pas nécessaires.
- Si la totalité des engagées au niveau n ne peut pas être accueillie sur l'échelon supérieur, la répartition des qualifiées est réalisée à partir des deux compétitions d'orientation. Après celles-ci les équipes non qualifiées sont orientées vers la finale de l'échelon.
- Qualification sur quotas, avec représentativité de chaque territoire.
- Possibilité d'ajouter des étapes de district en amont des étapes départementales.

# FILIÈRE FÉDÉRALE A

## ÉQUIPE

| | **Fédérale A**<br>**10-11 ans / 10-13 ans / 10-15 ans / 14 ans et plus / 10 ans et plus** |
|---|---|
| **Catégories** | 10-11 ans<br>10-13 ans<br>10-15 ans<br>14 ans et plus<br>10 ans et plus |
| **Restriction de participation** | 1/ Possibilité d'intégrer une gymnaste individuelle Performance par club et par saison dans une équipe Fédérale A, sous réserve que :<br>• le club n'engage aucune équipe en Performance ;<br>• cette gymnaste commence à concourir dans cette équipe dès la première compétition départementale ;<br>• cette gymnaste n'intègre pas ensuite une autre équipe Fédérale A<br>2/ Possibilité de monter une gymnaste par club et par saison d'une équipe Fédérale A dans une équipe Performance. Cette gymnaste peut continuer à concourir en individuelle Fédérale A si elle est engagée dans cette filière |
| **Composition des équipes** | 5/4/**3**<br>5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès<br>Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe |
| **Programme compétitif et jugement** | Programme fédéral A |
| **Engagement** | Au niveau du département |
| **Étapes compétitives** | Département / Inter-département / Région / Trophée Fédéral |
| **Qualification** | Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif |
| **Classement** | Classement par catégorie d'âge |
| **Sélection et orientation pour la finale nationale** | Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national |

Possibilité de réaliser un classement individuel lors de chaque compétition d'orientation et finale du circuit si le comité régional ne met pas en place le circuit compétitif individuel pour cette filière. Pas de classement individuel lors du Trophée fédéral.

# PERFORMANCE

GAF

Tableau de la filière performance organisée à l'initiative des territoires

| Niveau de pratique | Performance régionale - individuel | Performance régionale - équipe |
|---|---|---|
| **Programme de référence FFGym** | Performance 2 | Performance 2 |
| **Organisation territoriale** | » Mettre en oeuvre le programme proposé par la FFGym<br>Et/ou<br>» Création/adaptation du programme de référence au niveau départemental et/ou régional,<br>ATTENTION : le niveau maximal de difficulté doit être, dans l'ensemble des composantes des mouvements, inférieur techniquement et en tous points au contenu des programmes de référence. | |
| **Règlementation du matériel** | Les exigences en termes de matériel gymnique et d'équipement sportif doivent permettre à la majorité des clubs d'un territoire d'accueillir les compétitions correspondantes à ces programmes, dans le respect des normes de matériel FIG, | |
| **Responsabilité territoriale** | Les Comités départementaux et régionaux sont responsables des programmes qu'ils définissent | |
| **Validation des programmes** | Les Comités départementaux et régionaux sont responsables des programmes qu'ils définissent. Pour ce faire, ils doivent les faire valider par leur Comité Directeur avant mise en place sur leur territoire et les publier sur leur site internet (s'ils en détiennent un). Ces documents devront être envoyés à la FFGym par mail à programmeterritorial@ffgym.fr (ou par voie postale). | |
| **Catégories d'âges autorisées** | A partir de 10 ans<br>- choix des catégories à l'initiative des territoires | A partir de 10 ans<br>- choix des catégories à l'initiative des territoires |
| **Circuit compétitif** | Les étapes compétitives, à l'initiative de chaque territoire, doivent se situer dans son périmètre géographique. | |
| **Composition des équipes et catégories d'âges** | Choix des catégories à l'initiative des territoires | |
| **Jugement** | Tous les programmes constituant l'offre territoriale doivent pouvoir être jugés par les juges Niveau 2 diplômés par la FFGym selon les prérogatives en vigueur dans chaque discipline | |
| **Outils informatiques et publications des résultats** | » L'utilisation des outils informatiques fédéraux est obligatoire<br>» Publication des résultats sur le site FFGym est obligatoire pour toutes les compétitions. | |

Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAF et la brochure des programmes GAF de la saison en cours.

## CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE RÉGIONALE EN INDIVIDUEL ET EN ÉQUIPE - 7-9 ANS

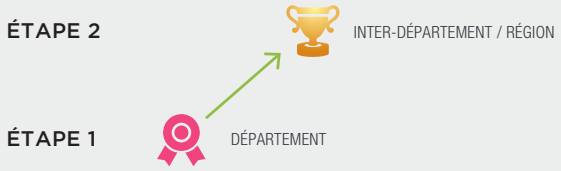


## CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE RÉGIONALE EN INDIVIDUEL ET EN ÉQUIPE

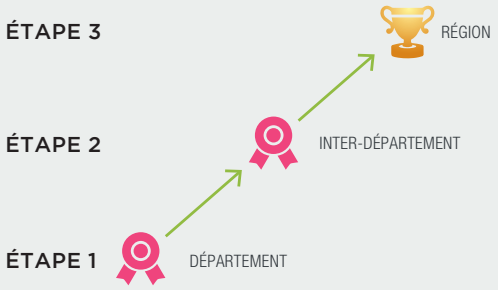


## CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE NATIONALE

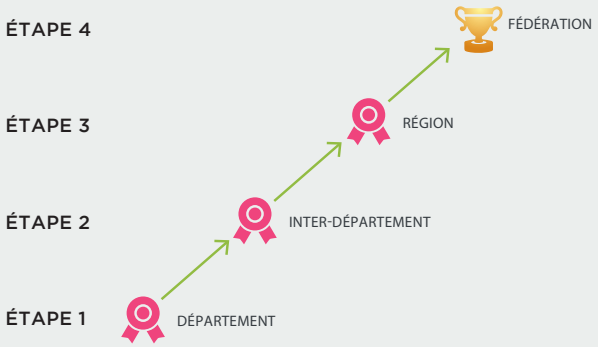


**Accession au niveau supérieur :** Qualification sur totaux de référence, uniquement à partir du classement vertical ou avec un quota par territoire en complément du classement vertical.

À l'initiative des comités régionaux, pour la filière régionale en équipe et la filière régionale en individuel, possibilité de décliner différemment les catégories d'âge, tout en conservant les programmes compétitifs de la fédération indiqués dans les tableaux synoptiques.

# FILIÈRE RÉGIONALE

## ÉQUIPE

| | Régionale<br>7-9 ans |
|---|---|
| **Catégorie** | 7-9 ans |
| **Condition d'engagement** | Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 54) |
| **Interdiction de participation** | Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en filière régionale Performance |
| **Composition des équipes** | 5/5/**3**<br>5 gymnastes maximum, 3 minimum,<br>5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès<br>Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe |
| **Programme compétitif et jugement** | Programme Performance 7-9 ans<br>Niveau 1 pour les 7 ans<br>Niveaux 1 à 3 pour les 8 ans<br>Niveau 1 à 3 (Saut/Barres) et Niveau 1 à 4 (Poutre/Sol) pour les 9 ans |
| **Engagement** | Au niveau du département |
| **Étapes compétitives** | Département / Inter-Départemental et/ou Régional |
| **Qualification** | Selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale |
| **Classement** | Classement par catégorie d'âge |

# FILIÈRE RÉGIONALE

## INDIVIDUEL

| | Régionale<br>7 ans / 8 ans / 9 ans |
|---|---|
| **Catégories** | 7 ans<br>8 ans<br>9 ans |
| **Condition d'engagement** | Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 54) |
| **Interdiction de participation** | Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en filière régionale Performance |
| **Programme compétitif et jugement** | 7-9 ans : Niveau 1 pour les 7 ans / Niveaux 1 à 3 pour les 8 ans et Niveau 1 à 3 (Saut/Barres) et Niveau 1 à 4 (Poutre/Sol) pour les 9 ans |
| **Engagement** | Au niveau du département |
| **Étapes compétitives** | Département / Inter-département / Région |
| **Qualification** | Selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale |
| **Classement** | Classement par année d'âge ou catégorie d'âge |

# FILIÈRE NATIONALE

## ÉQUIPE

| | Nationale A<br>12 ans et plus |
|---|---|
| **Catégorie** | 12 ans et plus |
| **Condition d'engagement** | Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 54) |
| **Restriction de participation** | Possibilité de monter une gymnaste par club et par saison d'une équipe Fédérale A dans une équipe Performance |
| **Composition des équipes** | 5/4/**3**<br>5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès<br>Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe |
| **Programme compétitif et jugement** | Code FIG aménagé |
| **Engagement** | Au niveau de l'inter-département |
| **Étapes compétitives** | Inter-département / Région / Championnat de France, équipes A |
| **Qualification** | Jusqu'en région, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale<br>Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre |
| **Sélection et orientation pour la finale nationale** | Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national |
| **Classement** | Classement par catégorie d'âge |

# FILIÈRE NATIONALE

## ÉQUIPE *(Suite)*

| | **Nationale B**<br>**10-11 ans / 10-13 ans / 10-15 ans / 10 ans et plus** |
|---|---|
| **Catégories** | 10-11 ans<br>10-13 ans<br>10-15 ans<br>10 ans et plus |
| **Condition d'engagement** | Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 54) |
| **Restriction de participation** | Possibilité de monter une gymnaste par club et par saison d'une équipe Fédérale A dans une équipe Performance |
| **Composition des équipes** | 5/4/**3**<br>5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès<br>Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe |
| **Programme compétitif et jugement** | Programme Performance 1 |
| **Engagement** | Au niveau du département |
| **Étapes compétitives** | Département / Inter-département / Région / Championnat de Championnat de France, équipes B |
| **Qualification** | Jusqu'en région, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale<br>Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre |
| **Sélection et orientation pour la finale nationale** | Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national |
| **Classement** | Classement par catégorie d'âge |

# FILIÈRE NATIONALE

## ÉQUIPE *(Suite)*

| | Nationale C<br>10-11 ans / 10-13 ans / 10 ans et plus |
|---|---|
| **Catégorie** | 10-11 ans<br>10-13 ans<br>10 ans et + |
| **Condition d'engagement** | Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 54) |
| **Restriction de participation** | Possibilité de monter une gymnaste par club et par saison d'une équipe Fédérale A dans une équipe Performance |
| **Composition des équipes** | 5/4/**3**<br>5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès<br>Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe |
| **Programme compétitif et jugement** | Programme Performance 2 |
| **Engagement** | Au niveau du département |
| **Étapes compétitives** | Département / Inter-département / Région / Championnat de France, équipes B |
| **Qualification** | Jusqu'en région, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale<br>Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre |
| **Sélection et orientation pour la finale nationale** | Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national |
| **Classement** | Classement par catégorie d'âge |

# FILIÈRE NATIONALE

## INDIVIDUEL

| | Nationale<br>10 ans / 11 ans / 12 ans / 13 ans |
|---|---|
| **Catégories** | 10 ans<br>11 ans<br>12 ans<br>13 ans |
| **Condition d'engagement** | Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 54) |
| **Interdiction de participation** | Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en individuel en Performance |
| **Programme compétitif et jugement** | Programme Performance 1 |
| **Engagement** | Au niveau du département<br>Possibilité d'engagement direct en région pour les gymnastes ayant participé à la revue d'effectif de la saison en cours et non sélectionnées pour le championnat de France Élite ou ayant participé au Championnat de France individuel ou élite de la saison précédente |
| **Étapes compétitives** | Département / Inter-département / Région / Championnat de France |
| **Qualification** | Jusqu'en région, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale<br>Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre |
| **Classement** | Classement par année d'âge |

# FILIÈRE NATIONALE

## INDIVIDUEL *(Suite)*

| | Nationale<br>14 ans / 15 ans / 16 ans / 17 ans / 18-20 ans / 21 ans et plus | Nationale A optionnel<br>16 ans et plus |
|---|---|---|
| **Catégories** | 14 ans<br>15 ans<br>16 ans<br>17 ans<br>18-20 ans<br>21 ans et plus | 16 ans et plus |
| **Condition d'engagement** | Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 54) | |
| **Interdiction de participation** | Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en individuel en Performance | |
| **Programme compétitif** | Code FIG aménagé | |
| **Engagement** | Au niveau du département<br>Possibilité d'engagement direct en région pour les gymnastes ayant participé à la revue d'effectif de la saison en cours et non sélectionnées pour le championnat de France Élite ou ayant participé au Championnat de France individuel ou élite de la saison précédente | Au niveau du département<br>2 agrès au maximum |
| **Étapes compétitives** | Département / Inter-département / Région / Championnat de France | |
| **Qualification** | Jusqu'en région, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale<br>Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre<br>En optionnel, pour le championnat de France, qualification possible si :<br>- pour la poutre et le sol, la note D est a minima de 3,9 points<br>- pour les barres asymétriques, la note D est a minima de 2,3 points<br>- au saut, présentation d'au moins 1 saut avec note D a minima de 3,2 points | |
| **Classement** | Classement par année d'âge ou catégorie d'âge | Classement par agrès<br>Étapes qualificatives : palmarès facultatif<br>Championnat de France : pas de palmarès (classement commun regroupant les catégories Nationale A optionnel 16 ans et plus et Nationale A 15 ans à 21 ans et plus) |
| **Finales par appareil** | Qualification des 8 meilleures gymnastes à chaque agrès (classement commun regroupant les catégories Nationale A optionnel 16 ans et plus et Nationale A 15 ans à 21 ans et plus)<br>Les qualifiées ne peuvent participer qu'à 2 finales par agrès au maximum | |

# NATIONALE 12 ANS ET PLUS RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

## SÉLECTION QUALIFICATION

» Les équipes classées de la 1ère à la 8ème du Top 12 ainsi que l'équipe vainqueure de la DN1 et les équipes classées 1ère, 2ème et 3ème du match de barrage sont qualifiées directement en Top 12 la saison suivante.

» Les équipes classées 4ème, 5ème et 6ème du match de barrage ainsi que les équipes classées de la 4ème à la 9ème place en nationale 1 ainsi que les équipes classées 1ère, 2ème et 3ème de la nationale 2 sont directement qualifiées en nationale 1 la saison suivante.

» Les équipes classées 10ème, 11ème et 12ème en Nationale 1 sont qualifiées directement en Nationale 2 la saison suivante.

» Les équipes classées du 4ème au 12ème rang en Nationale 2 ainsi que les équipes ayant concouru en finale Nationale 3 sont qualifiées directement pour la finale régionale de la saison suivante.

» Dans le cas où une division serait incomplète suite aux qualifications directes en Nationale 1 ou Nationale 2, la CNS et la DTN se prononcent sur les ajustements de qualification, afin de compléter la ou les divisions.

## FORFAITS

» En cas de forfait d'une équipe qualifiée directement en Nationale 1 ou Nationale 2, la CNS et la DTN se prononcent sur les ajustements de qualification afin de compléter la ou les divisions.

» Un club ayant une équipe qualifiée d'office en Nationale 1 ou Nationale 2 déclarant forfait pour celle-ci avant les étapes de qualification ne peut pas engager une autre équipe en Nationale 12 ans et plus.

» Quand un club ayant une ou plusieurs équipes qualifiées d'office en Nationale 1 ou Nationale 2 et/ou une ou plusieurs équipes ayant concouru en Nationale 12 ans et plus déclare forfait, c'est l'équipe la moins bien classée qui est forfait.

## OBLIGATION

» Un club engagé en Nationale 12 ans et plus doit obligatoirement présenter une équipe dans la même discipline, dans un niveau inférieur (hors filière régionale 7-9 ans et fédérale B 7-8 ans ou 7-9 ans). Cette équipe doit participer effectivement à une compétition de niveau départemental et figurer au palmarès. A défaut, l'équipe ne sera pas autorisée à concourir.

## CAS DE FORCE MAJEURE

» Si une gymnaste est absente le jour d'une épreuve qualificative ou finale, en raison d'une convocation officielle de la FFGym à une manifestation internationale ou à une action de préparation pour une compétition internationale (dans ce cas uniquement pour une épreuve qualificative), des notes seront accordées à l'équipe (validation par le RTF concerné, l'élu et le membre de la DTN chargés des pratiques compétitives).

» En département, inter-département et région, si le club a plusieurs équipes engagées, ces notes ne peuvent être accordées qu'à l'équipe 1.

» En finale nationale, si le club a plusieurs équipes qualifiées, ces notes ne peuvent être accordées qu'à l'équipe dans la meilleure division.

» Ces notes sont le meilleur total obtenu sur la dernière édition des championnats du Monde ou des championnats d'Europe ou du championnat de France Élite. Ce principe est valable en cas de changement de code de pointage.

» L'association doit en faire la demande écrite au plus tard quinze jours avant la compétition à la FFGym : matthieu.tixier@ffgym.fr.

## ENGAGEMENT ET QUALIFICATION

» En Nationale 1, une seule équipe par association peut être qualifiée. Cette mesure n'est pas appliquée pour les autres divisions.

» Une équipe ne pouvant accéder à la division supérieure (y compris le Top 12) car le club est déjà représenté est maintenue dans sa division d'origine et est comptée dans le nombre d'équipes maintenues pour la saison suivante. En Nationale 2, l'équipe est maintenue dans cette division et le nombre d'équipes intégrant la Nationale 2 depuis la qualification région sera réduit d'une unité.

## GYMNASTES AUTORISÉES À CONCOURIR

» En Nationale 1, chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (15 gymnastes au maximum) et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante au plus tard le 15 janvier.

## GYMNASTES FORMÉES LOCALEMENT :

» En Nationale 1, pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement à chaque agrès au moins 3 gymnastes formées localement (GFL).

» On entend par « faire concourir » la réalisation effective d'un mouvement sur l'agrès, une simple présentation au jury n'étant pas acceptée.

» La Gymnaste Formée Localement est la gymnaste qui :

1. a été licenciée dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFGym sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
2. **et** qui a participé à au moins trois compétitions de la FFGym dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.

* L'âge est déterminé en prenant pour base le 1er janvier de la saison sportive en cours.

# TOP 12

» Se référer au document de réglementation Top 12

# ÉLITE

GAF

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAF et la brochure des programmes GAF de la saison en cours.

| | AVENIR | ESPOIR | JUNIOR | SENIOR |
|---|---|---|---|---|
| **Conditions de participation** | Liste DTN<br>Certificat médical d'absence de contre-indication | Liste DTN<br>Certificat médical élite | Liste DTN<br>Certificat médical élite | Liste DTN<br>Certificat médical élite |
| **Âge** | 10 ans – 11 ans | 12 ans – 13 ans | 14 ans – 15 ans | 16 ans et plus |
| **Programme et jugement** | Code FFGym | Code FIG junior<br>+ bonifications | Code FIG junior | Code FIG |
| **Concours** | Concours général<br>4 agrès | Concours général<br>4 agrès | Les modalités seront précisées dans la lettre FFGym de septembre | Les modalités seront précisées dans le lettre FFGym de septembre |
| **Classement** | Par année d'âge | Par année d'âge | » Commun aux deux années d'âge | » Commun à toutes les années d'âge |
| **Étapes qualificatives** | » Revue d'effectif * | » Revue d'effectif *<br>» Gymnova Cup<br>» Session de rattrapage<br>» Tous tests sélectifs validés par la DTN durant la saison en cours ***<br>» Toutes sélections en équipes de France durant la saison en cours *** | » Revue d'effectif *<br>» Tournoi de Combs la Ville ***<br>» Gymnova Cup<br>» Session de rattrapage<br>» CMJ, CEJ, FOJE, JOJ<br>» Tous tests sélectifs validés par la DTN durant la saison en cours ***<br>» Toutes sélections en équipes de France durant la saison en cours *** | » Revue d'effectif *<br>» Gymnova Cup<br>» Jeux européens et jeux olympiques<br>» Session de rattrapage<br>» Championnats d'Europe et Championnats du Monde<br>» Jeux européens et jeux olympiques<br>» Tous tests sélectifs validés par la DTN durant la saison en cours ***<br>» Toutes sélections en équipes de France durant la saison en cours *** |
| **Engagement** | » Liste DTN pour la revue d'effectif et le championnat de France | » Liste DTN pour la revue d'effectif et le championnat de France<br>» Libre pour la session de rattrapage, le tournoi de Combs la Ville<br>» Gymnova Cup | » Liste DTN pour la revue d'effectif et le championnat de France<br>» Libre pour la session de rattrapage, le tournoi de Combs la Ville<br>» Gymnova Cup | » Liste DTN pour la revue d'effectif et le championnat de France<br>» Libre pour la session de rattrapage<br>» Gymnova Cup |
| **Qualification championnat de France** | » Réalisation des minima points lors des étapes qualificatives<br>» Inscription sur liste DTN à l'issue du championnat régional individuel | » Réalisation des minima points lors des étapes qualificatives | » Réalisation des minima points lors des étapes qualificatives | » Réalisation des minima points lors des étapes qualificatives |

* Pour toutes les gymnastes convoquées à la revue d'effectif, présence obligatoire sauf présentation d'un certificat médical** Autorisation de participation sur quelques agrès sur dérogation DTN

*** Uniquement pour les gymnastes participant à la revue d'effectif et pour celles concourant sur les 4 agrès

| | ÂGE | FORMAT ÉQUIPE | PROGRAMME TECHNIQUE | ACTION SUPPORT | DATE |
|---|---|---|---|---|---|
| **Revue d'effectif régionale des jeunes** | 9-10-11 ans | 5/5/4 | Mouvements RERJ | Revue d'effectif | 4 et 5 décembre 2026 |

# MODALITÉS D'ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

## PASSERELLES PERFORMANCE / ÉLITE

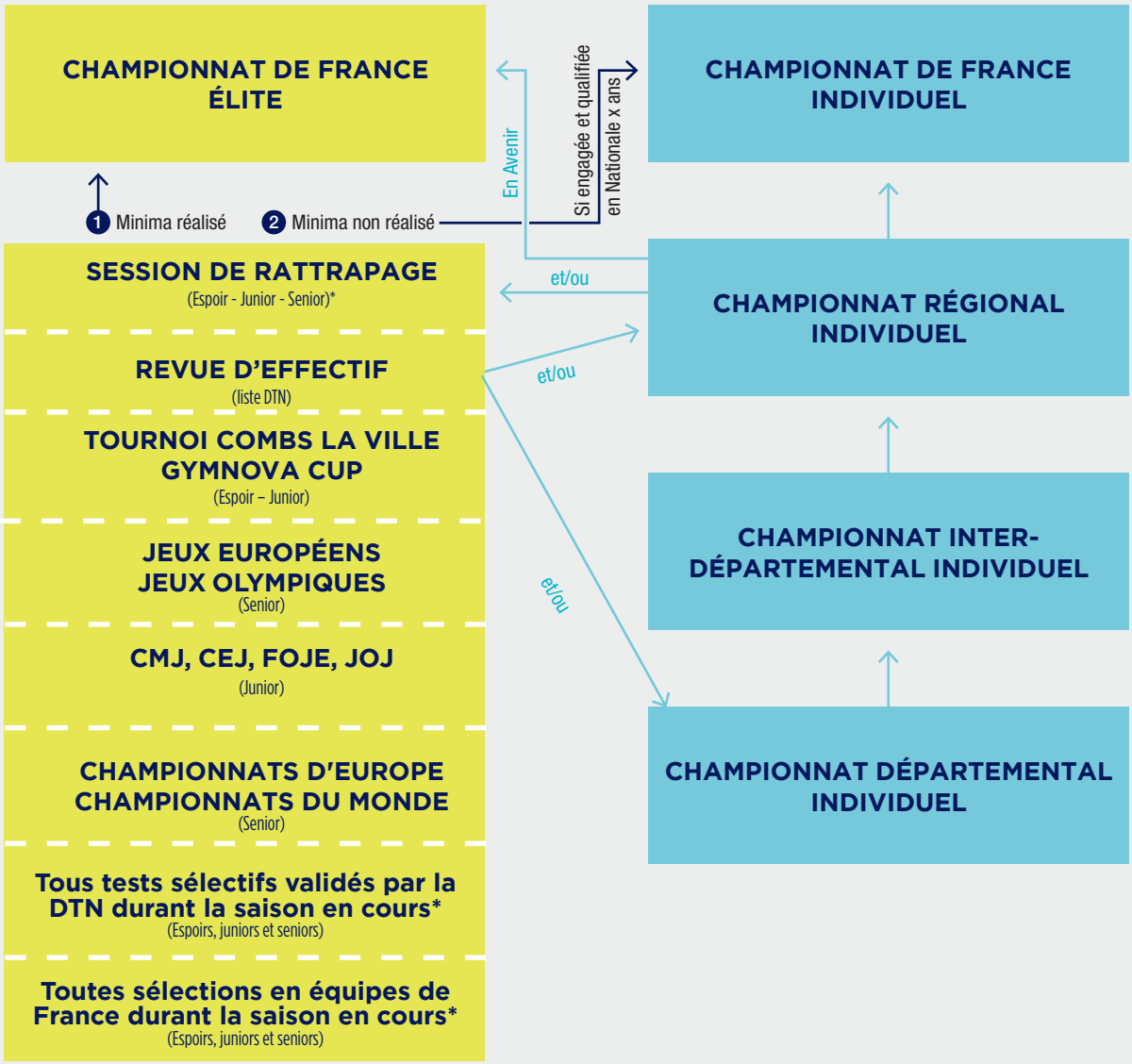


Participation possible à un seul Championnat de France. En cas de qualification en Élite, une gymnaste également qualifiée pour le championnat de France Individuel ne pourra participer qu'au championnat de France Élite.

Obligation d'engagement et de participation aux compétitions qualificatives pour accéder au Championnat de France individuel. Avec possibilité d'engagement direct en région pour les gymnastes ayant participé au championnat de France Élite de l'année précédente **ou** à la revue d'effectif de la saison en cours et non sélectionnées pour le championnat de France Élite.

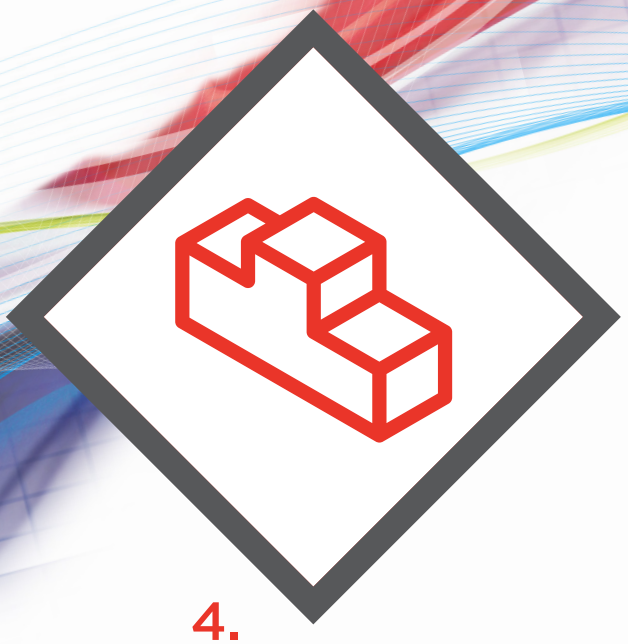

# 4. Règlementation générale


p53 GÉNÉRALITÉS

p54 MÉDICAL

p55 DOPAGE

p57 PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

p59 GESTION INFORMATIQUE

p60 AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

p61 GYMNASTES

p62 ENTRAÎNEURS

p63 JUGES

p65 MONTÉES OU CHANGEMENTS

p66 MATÉRIEL

# GÉNÉRALITÉS

- **Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.**
- **Cette règlementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.**
- **Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.**
- **Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions règlementaires.**
- **Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, inter-région.**

## LICENCES

- Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

## MUTATIONS

- Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

## CLASSEMENT DES CLUBS

- Un classement des clubs sera établi en 2026-2027 sur la base des chiffres de la saison 2025-2026.
- Il sera établi un classement global et un classement disciplinaire.
- Des précisions complémentaires seront mises en ligne dans la base documentaire du site fédéral.

## PUBLICITÉ

- Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).
- Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

### EXIGENCES

- Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
  - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
  - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- Gymnastes : tenue de compétition.
  - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
  - Toute publicité dans le dos est interdite.
- Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

### MODALITÉS

- L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.

# RÈGLEMENTATION MÉDICALE

| NIVEAU | OBLIGATIONS ET PROCÉDURES |
|---|---|
| OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL | Pour les mineurs<br>» Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.<br>» Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée.<br>» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.<br><br>Pour les majeurs<br>» Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.<br>» Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.<br>» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.<br>» Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.<br>» L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.<br>» Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle. |
| PERFORMANCE + AVENIR | » Pour les licenciés mineurs et majeurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi qu'en Avenir, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.<br>» Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat.<br>» Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym. |
| ÉLITE | » Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous. Pour les gymnastes engagés en Avenir, se référer à ce qui est indiqué ci-dessus.<br>» Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours).<br>» Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr.<br>» Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins.<br>» À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite.<br>» En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale.<br>» Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir.<br>» PROCÉDURE POUR LES GYMNASTES INSCRITS DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL ET SOUMIS AU SUIVI MÉDICAL RÈGLEMEMENTAIRE (SMR) :<br>• Le certificat, le dossier médical Élite et les comptes-rendus spécifiques sont enregistrés sur la plate-forme de suivi des sportifs retenue par la FFGym, après réalisation des examens du SMR.<br>» PROCÉDURE POUR LES AUTRES GYMNASTES :<br>• Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ;<br>• Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite).<br>» COMPÉTITIONS GAM-GAF AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE :<br>• Revue d'effectif, session de rattrapage et championnat de France en catégories Espoir / Junior / Senior. |

# LE DOPAGE

## CHAMP D'APPLICATION

» Tout licencié est soumis à la réglementation antidopage comportant pour le gymnaste la possibilité de contrôles. Tous les gymnastes, quels que soient leur niveau, peuvent être soumis à un contrôle. Ces contrôles sont effectués à l'initiative de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, de world gymnastics ou de toute autre organisation antidopage.

## SANCTIONS

» En cas de contrôle positif ou de refus de se soumettre à un contrôle, le gymnaste et son équipe pourront être sanctionnés par l'A.F.L.D*.

» Toute autre personne (entraineurs, directeurs sportifs, dirigeants...) qui aurait contribué à la violation des règles antidopage sera susceptible d'avoir commis elle-même une violation des règles antidopage et donc passible de sanctions.

» Les sanctions peuvent comporter : Une interdiction de pratiquer d'encadrer ou de participer à tous les évènements sportifs sur une durée donnée et une amende pouvant aller jusque 150 000euros https://www.afld.fr/la-lutte-anti-dopage/les-regles-antidopage/les-violations-des-regles-antidopa

## CONTRÔLES

» Des contrôles par voie urinaire sous contrôle visuel de la personne préleveuse de l'AFLD ou par voie ou sanguine peuvent se dérouler. Les prélèvements sont réalisés par des agents de contrôle du dopage indépendants. Les analyses sont réalisées par un laboratoire accrédité par l'Agence mondiale anti-dopage.

» De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

» En cas de contrôle sur un(e) mineur(e) les parents/représentants légaux ou toute autre personne de leur choix, peuvent accompagner le/la gymnaste tout au long de la procédure de contrôle.

*L'Agence française de Lutte contre le Dopage prévoit une liste d'infractions et de sanctions encadrées qu'il est possible de consulter aux adresses suivantes : infractions et sanctions.

# RÈGLEMENTATION DOPAGE À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

## COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|---|---|---|---|
| DOPAGE | » se soumettre aux contrôles anti-dopage requis | » s'être soustrait à un contrôle anti-dopage<br>» faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif<br>» être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage | » disqualification du gymnaste<br>» retrait des résultats et récompenses précédemment acquis par le ou la gymnaste<br>» les sanctions ci-dessus sont Indépendantes des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste |

## COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|---|---|---|---|
| DOPAGE | » se soumettre aux contrôles anti-dopage requis | » s'être soustrait à un contrôle anti-dopage<br>» faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif<br>» être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage | » disqualification du gymnaste concerné<br>» retrait des notes du gymnaste concerné sur le total de points de l'équipe et pénalité de -5pts sur le total de l'équipe<br>» si au moins 2 gymnastes d'une même équipe ont commis un manquement, disqualification de l'équipe<br>» les sanctions ci-dessus sont indépendantes des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste |

## COMPÉTITIONS ENSEMBLES et DISCIPLINES A FORMATIONS / UNITÉS

Sont visés les ensembles GR, les duos, trios et groupes en aérobic, les unités duo, trio et quatuor en gymnastique artistique acrobatique et le trampoline synchronisé

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|---|---|---|---|
| DOPAGE | » se soumettre aux contrôles anti-dopage requis | » s'être soustrait à un contrôle anti-dopage<br>» faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif<br>» être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage | » disqualification de l'ensemble / de la formation / de l'unité dès lors qu'un gymnaste a commis un manquement<br>» La sanction ci-dessus est indépendante des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste |

## LIENS UTILES

https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/les-regles-antidopage/les-violations-des-regles-antidopa

https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/controles-et-investigations/le-deroulement-dun-controle/

https://medicaments.afld.fr/

https://www.afld.fr/outil/

# PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

## ACCÈS À LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT ET AU PLATEAU DE COMPÉTITION

» Seuls les gymnastes, entraîneurs, juges et officiels accrédités de la compétition, licenciés à la Fédération, peuvent accéder à la salle d'échauffement et au plateau de compétition.

» Le directeur de la compétition a toute autorité pour faire respecter cette règle.

## PALMARÈS DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

» Lors d'une compétition individuelle à laquelle participent des licenciés de nationalité étrangère, seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quelle que soit leur nationalité.

» Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.

» De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seuls gymnastes français, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.

» Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

## CAS D'EX ÆQUO

» En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels / équipes / ensembles / formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.

» En cas d'ex aequo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France), les gymnastes / équipes / ensembles / formations ex aequo sont tous qualifiés

» En cas d'égalité lors d'une épreuve qualificative à une épreuve finale sur la même compétition, la qualification se fait en privilégiant la note d'exécution.

## DÉROGATIONS

» Toute demande de dérogation prévue par la règlementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse matthieu.tixier@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.

» Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

## DEMANDE DE REPÊCHAGE

» Dans le cas d'un forfait avec demande de repêchage pour la compétition de niveau supérieur, la demande est à réaliser via l'interface EngaGym.

» Dans le cas d'une demande de repêchage à l'issue d'une compétition qualificative, la demande est à effectuer auprès du gestionnaire de la compétition, qui émettra un avis et la transmettra au gestionnaire de la compétition du niveau supérieur.

» La validation ou le refus du repêchage est décidé par le gestionnaire de la compétition pour laquelle il est demandé.

## CONTRÔLE DES LICENCES

» Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.

» Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.

» Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

## CUMUL DE PARTICIPATION

» Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

## ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

» Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.

» Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :

- forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
- forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...) ;
- forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 62).

## ORDRES DE PASSAGE

» Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).

## SANCTIONS

» En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :

1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé(e) à concourir.
2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
   - les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné(e) sont supprimées ;
   - le palmarès est actualisé ;
   - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

## RÉVISION DE NOTE

» Pour toutes les catégories, l'entraîneur a la possibilité de demander une explication sur la note D, et uniquement sur celle-ci. Cette demande doit être formulée auprès du juge expert ou du juge D, au plus tard dès la fin de la compétition. Si cela se justifie, le juge expert ou le juge D corrige la note après validation par le responsable du jury.

## GESTION DES QUALIFICATIONS

» Catégories avec un quota par territoire (y compris Corse et Outre-Mer) :

- Pour se qualifier, les gymnastes ou équipes doivent atteindre le total de référence et entrer dans le quota défini par l'échelon de niveau supérieur ;
- Si le nombre de gymnastes ou équipes atteignant le total de référence est supérieur au quota, les gymnastes ou équipes hors quota peuvent être qualifiés au titre du quota de réserve, sur la base du classement vertical ;
- Si dans un territoire le nombre de gymnastes ou équipes atteignant le total de référence est inférieur au quota, les places non utilisées sont réaffectées sur le quota de réserve et peuvent être attribuées sur la base du classement vertical ;
- Les demandes de qualification à caractère particulier soumises par les territoires sont prises en compte sur le quota de réserve ou en complément de qualification

» Catégories avec classement vertical sans quota par territoire (y compris Corse et Outre-Mer) :

- Prise en compte du total de référence à concurrence du nombre maximal de gymnastes ou d'équipes pouvant être qualifiées. S'il y a trop de gymnastes ou équipes qui atteignent le total de référence, c'est le classement vertical qui est pris en compte ;
- Si le nombre de gymnastes ou équipes atteignant le total de référence est inférieur au nombre maximal pouvant être qualifiés, des qualifications complémentaires peuvent être proposées sur la base du classement vertical ;
- Les demandes de qualification à caractère particulier soumises par les territoires sont prises en compte en complément de qualification.

» Pour les finales nationales, les demandes de qualification seront traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives ;

» Pour les Territoires ultramarins, une demande sera effectuée auprès des CNS en début d'année civile, au regard des résultats obtenus lors des premières compétitions ;

» Les gymnastes sélectionnés bénéficieront d'une qualification directe pour les finales nationales correspondantes ;

» Les autres gymnastes devront passer par les phases de qualification régionales.

## ÉCHAUFFEMENT

» En Élite :

- Échauffement général et échauffement aux agrès en salle d'échauffement ou en salle de compétition avant chaque subdivision puis temps d'échauffement World Gymnastics à l'agrès ;
- Un entraînement en salle de compétition pourra être proposé la veille de la compétition.

» En Performance et en Fédéral :

- Échauffement général sur surface de tapis ou praticable dynamique ou non dynamique ; l'organisateur doit garantir l'accès 30 ou 45 minutes avant le début de la compétition ;
- L'échauffement aux agrès est réalisé dans la salle de compétition. Un temps d'échauffement est accordé aux gymnastes ou équipes au début de la rotation à l'agrès, avant les passages notés ;
- Échauffement à chaque agrès d'une durée variable selon les catégories, se référer à la lettre FFGym GAM ou GAF et à la brochure des programmes GAM ou GAF de la saison en cours.

## E-COMPÉTITION

» Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo, selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions

# GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

## ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

### ENGAGEMENTS

» Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.

» Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.

» Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.

» Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via la lettre FFGym GAM ou GAF de la saison en cours.

» La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

### PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

» Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;

» Pour les finales nationales :

- La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;
- Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
- La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
- La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

### MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

» 1ère possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym. Il est souhaité de priviligier ce mode de règlement.

» 2ème possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.

- Coordonnées bancaires fédérales :
  Banque 10278 Guichet 06076
  Numéro de compte : 00020478104
  Clé : 64
  IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
  BIC : CMCIFR2A
  Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST
  53 BOULEVARD DE MAGENTA
  75010 PARIS

### ENGAGEMENT DES JUGES

» Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leurs juges via l'interface EngaGym.

» En cas de difficulté pour trouver un juge, se rapprocher du responsable des juges de la compétition (sous peine d'amende en cas d'absence de juge).

### MUSIQUE

» Pour toutes les compétitions les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.

» Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.

### RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

» Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.

» De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.

» Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym. Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

### PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

» Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.

» Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.

» Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de la compétition.

» Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.

» L'utilisation de FFGym Live est obligatoire pour les compétitions à partir du niveau régional. Le résultat sera affiché sous réserve de validation par le responsable du jury.

### TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS GAM-GAF

» Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.

» En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG).

# AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral. Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

| GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION | DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION | RESPONSABLE DU JURY | DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL |
|---|---|---|---|
| » Prépare la compétition<br>» Prend et notifie les décisions règlementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline | » Gère le déroulement de la compétition | » Responsable du jugement et du jury lors de la compétition<br>» Collabore avec le gestionnaire de compétition pour réaliser l'organigramme des juges | » Représente l'entité organisatrice |
| » Qualifie les gymnastes/équipes<br>» Gère les réclamations afférentes<br>» Établit l'ordre de passage des compétiteurs<br>» Collabore avec le responsable des juges pour réaliser l'organigramme des juges<br>» Gère les forfaits et les pénalités consécutives<br>» Vérifie en amont les obligations règlementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical…)<br>» Gère les ajustements règlementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble…) | » A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions règlementaires<br>» Décide de la participation des retardataires<br>» Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes)<br>» S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral<br>» Contrôle le respect de la règlementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline…) | » Valide les modifications de la note D sur réclamation<br>» Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...)<br>» Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes<br>» Gère le jury et contrôle le respect de la règlementation par les juges (tenue, discipline…) | » Prend les décisions règlementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant<br>» Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe…) |

» Dans les pages traitant de la règlementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :

| GC | DC | RJ | DF |
|---|---|---|---|
| Gestionnaire de Compétition | Directeur de la Compétition | Responsable des Juges | Délégué Fédéral |

**Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.**

**Par ailleurs, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent exclure du plateau de compétition un entraîneur qui, par son comportement, mettrait en péril l'intégrité physique et/ou psychologique des pratiquants.**

# RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF de la saison en cours.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|---|---|---|---|
| LICENCE | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration GC DC | » amende de 300 euros et disqualification du gymnaste GC DF |
| | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo | » absence de licence ou licence sans photo DC | » pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département, 3 points en région, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ |
| | | » fausse présentation DC | » disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF |
| CERTIFICAT MÉDICAL | » pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 54) | » absence de certificat médical GC DC | » pas d'engagement ou pas de participation GC DF |
| DISCIPLINE | » suivre les recommandations de la direction du concours<br>» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement<br>» attitude correcte sur le plateau de compétition | » indiscipline caractérisée lors de la présentation<br>» remarques verbales ou faits et gestes déplacés<br>» attitude incorrecte DC | » 1ère remarque : avertissement DC<br>» 2ème remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF |
| | | » retard motivé à l'arrivée DC | » à disposition du directeur de compétition DC |
| | | » retard non motivé à l'arrivée DC | » non-participation DC |
| | » respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition | » comportement irrespectueux<br>» utilisation abusive de la magnésie<br>» non-respect des emplacements réservés aux effets personnels DC | » 1ère remarque : avertissement DC<br>» 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel RJ |
| | » ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | » non-respect DC | |
| MUSIQUE | » fournir un support musical numérique par gymnaste | » musique non fournie à la date indiquée GC DC | » -0.5 pt sur le total de la gymnaste ou de l'équipe RJ |
| REMPLAÇANT(E) | » pas de remplaçant autorisé sur le plateau<br>» plateau de compétition interdit aux gymnastes avec des béquilles ou des plâtres. | » présence d'un gymnaste non autorisé DC | » 1ère remarque : avertissement DC<br>» 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe RJ |
| TENUE<br>(Règles générales, prendre en compte la lettre FFGym et la brochure des programmes de la saison en cours pour des aménagements sur certaines filières) | » GAM & GAF : référence au code FIG, sauf précisions ci-dessous<br>» GAM & GAF, tenue de compétition : tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation, y compris la France (pas de nom de pays, pas de sigle, pas de logo et de drapeau) sauf pour les membres de l'équipe de France<br>» GAM & GAF, tenue complémentaire (survêtement, tee-shirt...)<br>» GAM & GAF : pas d'application du code FIG pour les bandages de couleur<br>» GAM & GAF : en équipe, tenue identique pour tous les gymnastes<br>» GAF : port du short autorisé. Se référer à la lettre FFGym de janvier 2025<br>» GAM : tenue de couleur libre, sauf en cas de retransmission TV (tenue claire obligatoire). Short autorisé à tous les agrès pour les 13 ans et moins<br>» GAM : pas de boucles d'oreilles ni de piercing<br>» GAF : le justaucorps (possible sans manches) ne doit pas être échancré au-dessus de la crête iliaque<br>» GAM & GAF : pas de jambières ni d'attelle ou orthèse médicale<br>» Dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical | » tenue non réglementaire (pour la GAM, si port de boxer il ne doit pas dépasser du short) DC RJ | » -2 pts sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel RJ |
| PALMARÉS | » Les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence code FIG) ou en survêtement complet du club (haut et bas)<br>» Équipe : tenue identique pour toute l'équipe | » absence ou tenue incorrecte DC | » disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF |
| PUBLICITÉ | » voir page 53 de la brochure | » non conforme DC | » après avertissement, publicité cachée DC |

# RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF de la saison en cours.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|---|---|---|---|
| LICENCE | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration GC DC | » amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF |
| | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo | » absence de licence ou licence sans photo DC | » amende 50 euros DF |
| | | » fausse présentation DC | » exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF |
| DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS | » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement<br>» attitude correcte sur le plateau de compétition | » remarques verbales ou faits et gestes déplacés RJ<br>» attitude incorrecte DC | » -1 pt sur le total de l'équipe et/ou du gymnaste en individuel RJ<br>» traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF |
| | » déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition<br>» forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge (cf. lettre FFGym de la saison en cours) | » forfait non signalé DC | » amende :<br>• Équipe : 200 euros DF<br>• Individuel : 30 euros<br>» application de la sanction concernant l'absence de juge RJ |
| | » respecter la composition de l'équipe ou l'ensemble | » infraction GC DC | » équipe disqualifiée<br>» entraîneur exclu de la compétition DF |
| | » respecter l'ordre de passage transmis au jury | » infraction RJ | » -1 pt sur le total de l'équipe RJ |
| | » respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes | » non-respect DC | » 1ère remarque : avertissement DC<br>» 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel RJ |
| | » ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition | » non-respect DC | |
| TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS | » survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport<br>» exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de débardeur, de pantacourt, ni de claquettes)<br>» en cas de fortes chaleurs, le short est autorisé. Il doit être de couleur unie (aux couleurs du club), et tomber à hauteur des genoux. (mini short et short multicolores interdits)<br>» si 2 entraîneurs, t-shirt ou polo ou veste de survêtement identique et bas de survêtement ou short de couleur uniforme<br>» plateau de compétition interdit aux entraîneurs avec des béquilles ou un plâtre<br>» dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical<br>» en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation | » tenue vestimentaire non réglementaire DC<br>» entraîneur avec des béquilles ou un plâtre ou une orthèse | » changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF<br>» exclusion du plateau de compétition |
| PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION | *Individuel*<br>» 1 entraîneur pour 1 gymnaste<br>» 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club et atelier | » non-respect DC | » 1ère remarque : avertissement DC<br>» 2ème remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de l'équipe RJ<br>» l'entraîneur supplémentaire est exclu DF |
| | *Équipe*<br>» 2 entraîneurs par équipe. Un personnel médical autorisé (carte professionnelle à présenter). Changement d'entraîneurs non autorisé pendant l'échauffement ou la compétition<br>» Présence possible d'un entraîneur de pôle en plus, se référer aux informations sur le mini site de la compétition | » non-respect DC | |
| PUBLICITÉ | » voir page 53 de la brochure | » non conforme DC | » après avertissement, publicité cachée DC |

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.

# RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF de la saison en cours.

| OBJET | OBLIGATION | MANQUEMENT | SANCTION |
|---|---|---|---|
| LICENCE | » être licencié pour la saison en cours | » fausse déclaration | » amende de 300 euros et exclusion du juge DF |
| | » être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) | » absence de licence ou licence sans photo | » amende 50 euros DF<br>» si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger |
| | | » fausse présentation | » exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF |
| NIVEAU | » Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie<br>» Etre recyclé | » niveau incorrect<br>» juge non recyclé | » n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent |
| ENGAGEMENT DES JUGES | » Engagement nominatif via EngaGym | » Juge non engagé pour la date limite | » Juge non identifié dans ScoreGym<br>» Carnet de juge en ligne non complété à l'issue de la compétition |
| ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES | » engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition<br>» un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux | » engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges | » le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent |
| RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES | » officier lors de la compétition | » absence du juge du club | » amende de 305 euros sinon l'équipe et / ou l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF<br>» pour les finales nationales, amende de 305 euros par équipe et par jour de compétition pour les individuels, sinon l'équipe et/ou l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) |
| | | » absence du juge convoqué | » indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise |
| | » présence à la réunion des juges, y compris quand une réunion est réalisée en distanciel | » absence injustifiée ou retard injustifié | » ne juge pas |
| | » utiliser les nouvelles technologies seulement en relation avec l'activité de juge | » non-respect | » 1ère remarque : avertissement<br>» 2ème remarque : exclusion du jury |
| TENUE POUR LES JUGES | » règlementation code de pointage (GAF : noir toléré)<br>» tenue alternative autorisée (cf paragraphe dédié)<br>» dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical<br>» en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation | » tenue vestimentaire non réglementaire | » n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent |

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.

### TENUES ALTERNATIVES AUTORISÉES POUR LES JUGES

- Avec l'accord du responsable nationale des juges
- Polo fédéral ou haut blanc uni couvrant les épaules et le ventre (polo, chemise, chemisier, tee-shirt) avec pour seul motif toléré le logo fédéral et/ou le logo discret de la marque du vêtement ;
- Pantalon ou jupe, de couleur noir ou sombre (hors survêtement). Le bermuda est toléré en cas de fortes chaleurs.
- Chaussures (« claquettes » interdites)
- Champ d'application :
  - Juges de tous les niveaux
  - Toutes les compétitions hors Championnats de France

## ENGAGEMENT INDIVIDUEL

- Un ou une gymnaste ne peut s'engager que dans une seule catégorie en individuel, à l'exception des gymnastes concernés par les passerelles Performance / Élite (cf. page 35 pour la GAM et page 52 pour la GAF).

## PASSERELLES ENTRE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE

### EN GAM

- Possibilité pour les individuels Performance non engagés dans une équipe Performance d'intégrer une équipe Fédéral, avec la restriction suivante : une équipe Fédérale A ne peut pas comprendre plus de deux gymnastes engagés en individuel en Performance.
- Dès lors qu'une gymnaste a déjà participé à une finale nationale au cours d'une saison, elle n'est pas autorisée à participer à tout autre finale cette même saison (nationale ou inter-régionale ou régionale ou inter-départementale ou départementale).

### EN GAF

- **Possibilité d'intégrer une gymnaste individuelle Performance par club et par saison dans une équipe Fédérale A,** sous réserve que :
  - le club n'engage aucune équipe Performance dans laquelle cette gymnaste peut concourir ;
  - il est ainsi par exemple possible d'intégrer une gymnaste individuelle Performance âgée de 10 ans dans une équipe Fédérale A si le club n'engage que des équipes Performance en catégorie 12 ans et plus.
  - dans tous les cas la passerelle n'est autorisée que pour une gymnaste par club et par saison.
  - cette gymnaste commence à concourir dans cette équipe dès la première compétition départementale ;
  - cette gymnaste n'intègre pas ensuite une autre équipe Fédérale A.
- **Possibilité de monter une gymnaste par club et par saison d'une équipe Fédérale A dans une équipe Performance. Cette gymnaste peut continuer à concourir en individuelle Fédérale A si elle est engagée dans cette filière.**
- Dès lors qu'une gymnaste a déjà participé à une finale nationale au cours d'une saison, elle n'est pas autorisée à participer à tout autre finale cette même saison (nationale ou inter-régionale ou régionale ou inter-départementale ou départementale).

# MONTÉES OU CHANGEMENTS DE GYMNASTES DANS LES ÉQUIPES

## RÈGLES POUR LES MONTÉES

» UNE MONTÉE SIGNIFIE : Possibilité de faire évoluer un(e) gymnaste vers un niveau compétitif supérieur.

» DESCENTE INTERDITE : Interdiction de faire évoluer un(e) gymnaste vers un niveau compétitif inférieur. Se référer à la règlementation du Top 12 GAM ou GAF pour l'aménagement particulier (article 7.3 Montées/Descentes).

En GAM et en GAF, pour chaque équipe, une montée est autorisée sur la saison (une seule montée du niveau départemental au niveau national).

MONTÉES AUTORISÉES

1 possible par équipe sur la saison

**GAM**

| |
|---|
| Nationale A 12 ans et plus |
| Nationale A 10-12 ans / 10-14 ans / 10 ans et plus |
| Régionale (Formation) 10 – 12 ans |
| Fédérale A 10 – 12 ans / 10 – 14 ans / 10 ans et plus |

DESCENTE

INTERDITE

MONTÉES AUTORISÉES

1 possible par équipe sur la saison

**GAF**

| |
|---|
| Nationale A 12 ans et plus |
| Nationale B 10-11 ans / 10-13 ans / 12-15 ans / 10 ans et plus |
| Nationale C 10-11 ans/10-13 ans/10 ans et plus |
| Programme performance régional |
| **UNE MONTÉE POSSIBLE PAR CLUB ET PAR SAISON DE FÉDÉRALE A À PERFORMANCE**<br>**MONTÉE DE FÉDÉRALE B À PERFORMANCE INTERDITE** |
| Fédérale A 10-11 ans / 10-13 ans / 12-15 ans / 14 ans et plus / 10 ans et plus |
| Fédéral B ou programmes équivalents des territoires |

DESCENTE

INTERDITE

## RÈGLES POUR LES CHANGEMENTS

Pour toutes les compétitions par équipes, un seul changement de nom sur la feuille de match est autorisé entre chaque niveau géographique et, pour la filière Fédérale A, entre chaque compétition du même niveau géographique.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Département** | → | Inter-département | *1 changement de nom autorisé* |
| **Inter-département** | → | Région | *1 changement de nom autorisé* |
| **Région** | → | National | *1 changement de nom autorisé* |

Dans le cas d'une équipe comprenant moins de gymnastes que le maximum autorisé (se référer aux tableaux synoptiques), l'ajout d'un nom dans une ligne vide n'est pas considéré comme un changement. Avec au maximum un ajout de nom dans une ligne vide entre chaque niveau géographique et, pour la filière Fédérale A, entre chaque compétition du même niveau géographique.

En filière Fédérale B ou assimilé, pas de limitation pour les modifications de composition d'équipe, entre chaque niveau géographique et entre les compétitions du même niveau géographique.

Pour les équipes qualifiées directement en Top 12 - Nationale A1 ou Nationale 1 - Nationale A2 ou Nationale 2 Région, un(e) seule(e) gymnaste ayant déjà concouru dans une compétition par équipes d'un niveau inférieur peut figurer sur la feuille de match.

### ATTENTION

- Un(e) gymnaste n'est pas autorisé(e) à changer d'équipe ni à monter lors d'une compétition se déroulant sur le même week-end ;
- Un(e) gymnaste ne peut participer qu'à une seule finale nationale par équipes. Participer signifie la réalisation effective d'un mouvement sur un agrès en competition.

### DÉCLARATION DES MODIFICATIONS DE COMPOSITION D'ÉQUIPE

- Jusqu'à 5 jours avant la compétition (le lundi pour une compétition débutant le samedi), les modifications sont à réaliser via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr. Seules les modifications conformes à la règlementation et validées par le gestionnaire de compétition sont prises en compte ;
- À moins de 5 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale sont acceptées. Un certificat médical doit obligatoirement être fourni. Chaque gestionnaire de compétition définit les modalités de déclaration de la modification et de transmission du justificatif (pour les finales nationales, se référer aux informations sur le mini-site de la compétition).

## SANCTIONS

En cas de non-respect de ces règles :

1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, la composition d'équipe devra être modifiée pour que l'équipe soit autorisée à concourir.
2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
   - les notes du (de la) gymnaste concerné(e) seront supprimées ;
   - le palmarès sera actualisé ;
   - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Si l'équipe se retrouve avec un nombre de notes inférieur au minimum exigé (se référer aux tableaux synoptiques), elle est disqualifiée.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

# LE MATÉRIEL

- Les exigences principales quant au matériel requis pour l'organisation des compétitions du niveau départemental au niveau national sont précisées dans cette brochure.
- La règle générale est de se conformer aux spécifications des normes des appareils édictées par la FIG, au niveau des mesures et propriétés fonctionnelles des agrès.
- Des adaptations fédérales sont mises en place pour certains agrès en fonction des niveaux de pratique, il convient donc de prendre comme référence les schémas ci-après.
- Des indications complémentaires figurent dans la lettre FFGym GAM ou GAF, la brochure des programmes GAM ou GAF et le cahier des charges pour les finales nationales de la saison en cours.
- En GAM et en GAF, le matériel gonflable n'est pas autorisé, à l'exception de l'utilisation de pistes d'acrobatie gonflables pour certaines filières compétitives.
- Les agrès à câblerie courte peuvent être utilisés, si les points d'ancrages ont été testés par un organisme agréé, pour les compétitions départementales, interdépartementales ou régionales. Dans tous les cas, les agrès et les ancrages doivent être conformes aux normes AFNOR S-52400

# NORMES FIG GAM-GAF (Édition 2023)

NIVEAUX DE PRATIQUE **ÉLITE, PERFORMANCE ET TOP 12 (Dimensions des tapis)**

Se référer aux brochures des programmes de la saison en cours pour des précisions complémentaires.
*N.B. : Lors des compétitions qualificatives aux finales nationales, l'application des normes ci-dessous est obligatoire.*

## AGRÈS MASCULINS

**SOL**

Praticable dynamique 14Mx14M
Aire d'évolution 12Mx12M

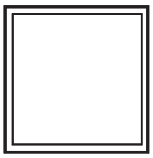

**Cheval d'Arçons** Tapis Ep : 10 cm

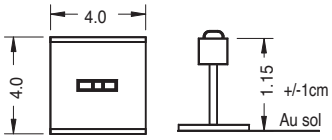


**Anneaux** Tapis Ep : 20 cm

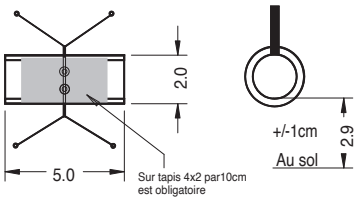


**Barres Parallèles** Tapis Ep : 20 cm

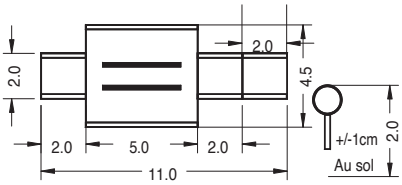


**Barre Fixe** Tapis Ep : 20 cm

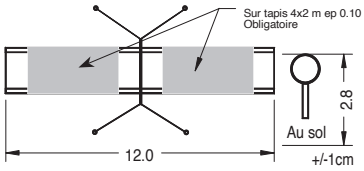


Tapis de 12m x 3m x 20cm pour les finales nationales /
Tapis de 12m x 2m x 20cm pour les étapes qualificatives

**Saut** Tapis Ep : 20 cm

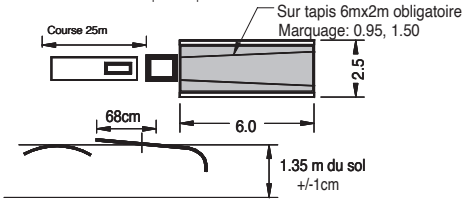


## AGRÈS FÉMININS

**SOL**

Praticable dynamique 14Mx14M
Aire d'évolution 12Mx12M

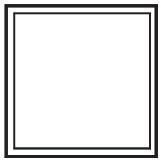

**Saut** Tapis Ep : 20 cm

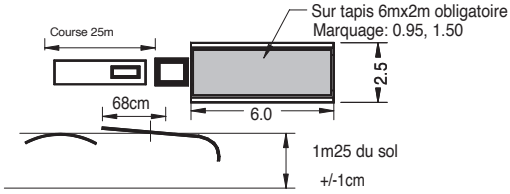


**Barres Asymétriques** Tapis Ep : 20 cm

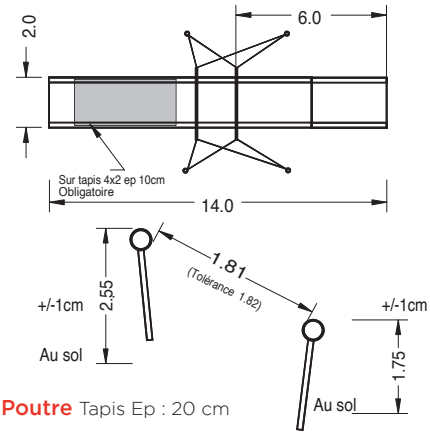


**Poutre** Tapis Ep : 20 cm

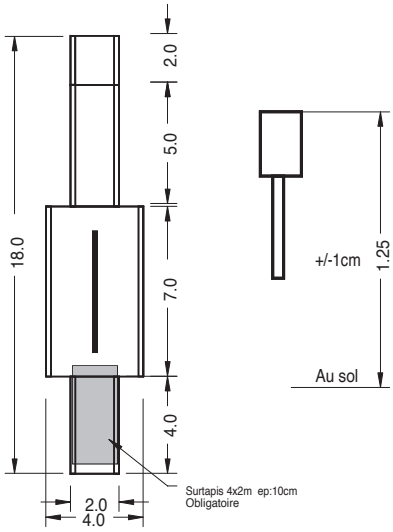

# HOMOLOGATION TAPIS DE GYMNASTIQUE FFGym

NIVEAU DE PRATIQUE **FÉDÉRAL**

Se référer aux brochures des programmes de la saison en cours pour des précisions complémentaire

## AGRÈS MASCULINS

**SOL**

Praticable dynamique 14Mx14M

Aire d'évolution 12Mx12M

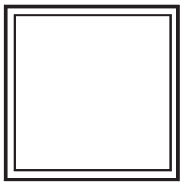

**Cheval d'Arçons**

Tapis Ep : 10 cm

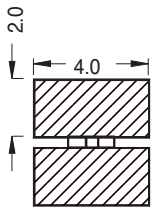


**Anneaux**

Tapis Ep : 20 cm

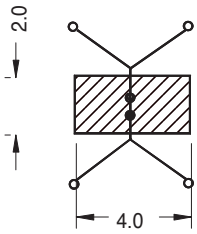


**Barres Parallèles** Tapis Ep : 20 cm

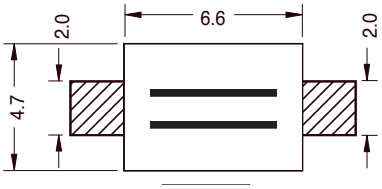


**Barre Fixe** Tapis Ep : 20 cm

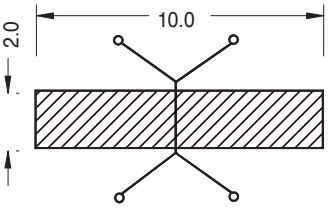


**Saut** Tapis Ep : 20 cm

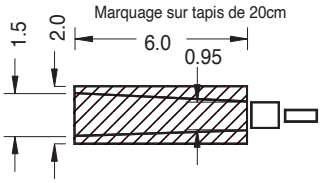


## AGRÈS FÉMININS

**SOL**

Praticable dynamique 14Mx14M

Aire d'évolution 12Mx12M

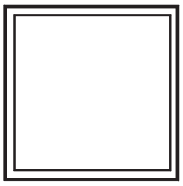

**Saut** Tapis Ep : 20 cm

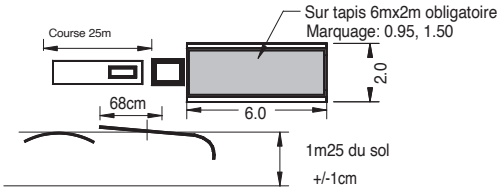


**Barres Asymétriques** Tapis Ep : 20 cm

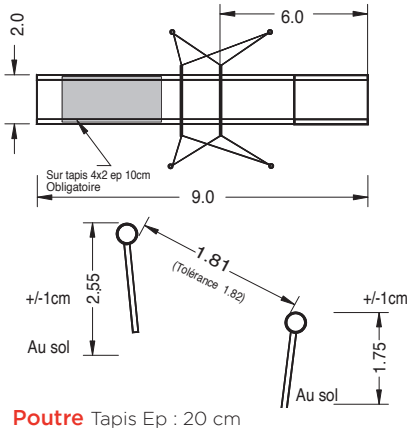


**Poutre** Tapis Ep : 20 cm

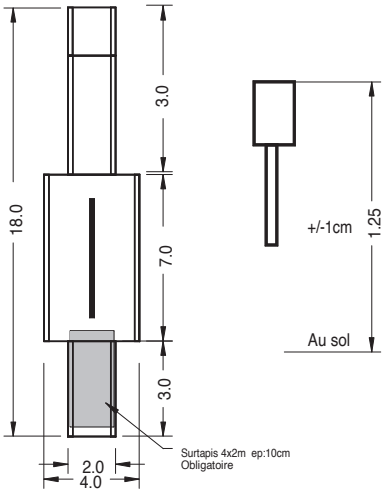

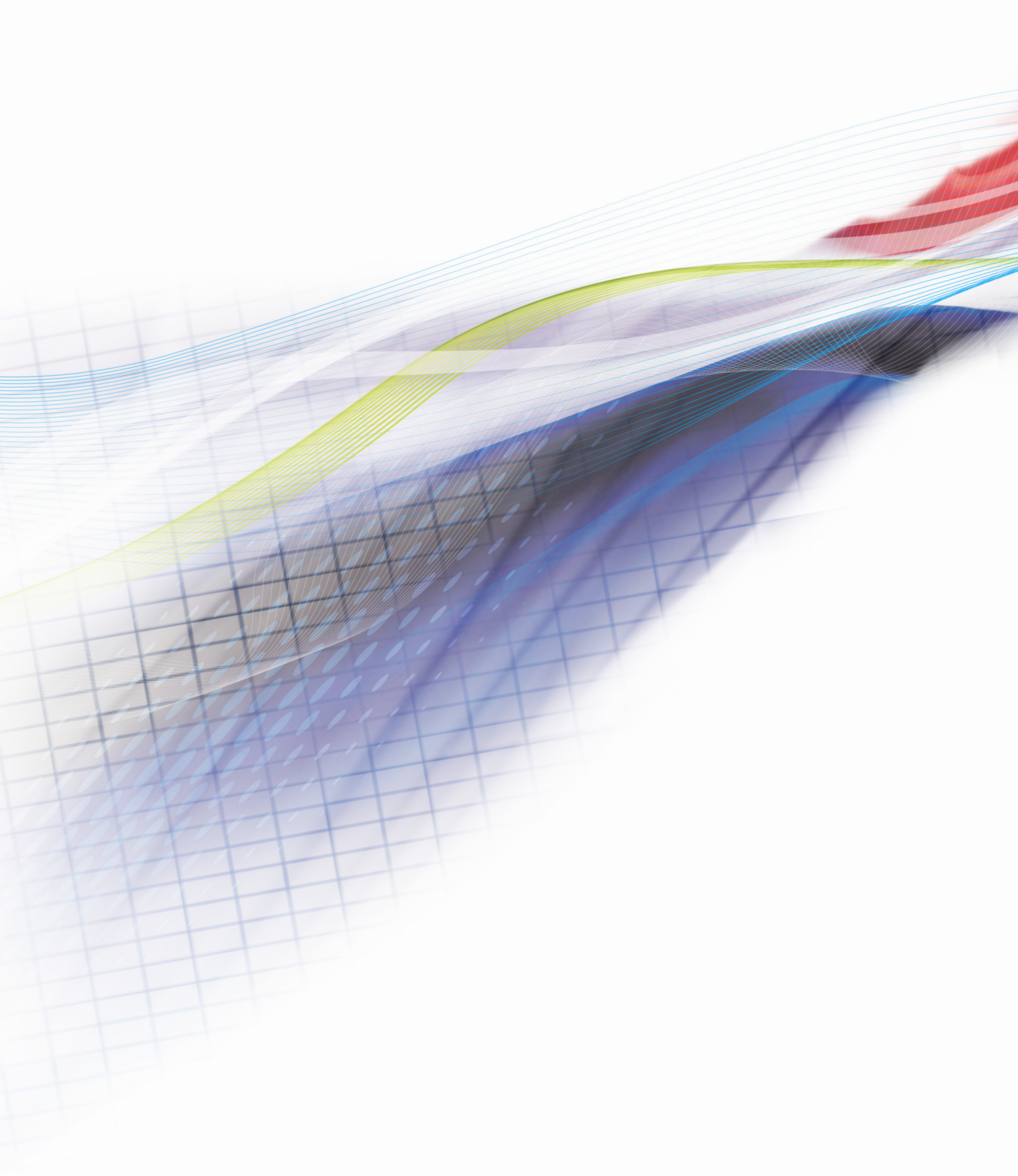

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR